



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Association loi 1901 – Affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique



EXPOSITION CANINE TOUTES RACES

avec attribution du **CACS** de la S.C.C.

les 13 et 14 septembre 2025

Rue Louis Pasteur (Centre Médical) – Tout en extérieur

LIEU-SAINT-AMAND

Ring d'honneur : Baby-Puppy–Jeunes–Vétérans–Couples–Paires–Meilleurs de race



Composition du jury pressenti

Ecarter disponible dans la semaine
qui précède l'exposition

SAMEDI 13 septembre

Jugements à horaires

1^{er} Groupe

Bergers des Pyrénées et Catalans - Shetland
Bergers Allemands – Beauceron - Briard
Berger Picard – Bergers Belges
Bergers Australiens – Américain Miniature
Reste du Groupe

M. KARCJER
M. DE CUYPER (B)
M. KARCHER
M. BARENNE
M. KARCHER

6^{ème} Groupe

SPECIALE Chien de St Hubert
Reste du Groupe

M. THOMAS
M. THOMAS

7^{ème} Groupe

Chiens d'arrêt continentaux
Chiens d'arrêt britanniques

M. DUPAS
M. BARENNE

9^{ème} Groupe

Spéciale Bouledogues français

Cavaliers King Charles – King Charles
Épagneuls Papillons et Phalènes – Petits Belges
Chiens du Tibet - Caniches
Carlins – Boston Terrier
Chihuahua – Coton de Tuléar – Chinese Crested
Reste du groupe

M. VANAKEN (B)
M. DE CUYPER (B)
M. DE CUYPER (B)
M. LEQUAIN
M. BARENNE
M. DE CUYPER (B)
M. BARENNE

10^{ème} Groupe

Tous les lévriers

M. VANAKEN (B)

DIMANCHE 14 septembre

Jugements à horaires

2^{ème} Groupe

Montagnes- Matins des Pyrénées – Mastiff
Mastiff – Bullmastiff – Bulldog Continental
Dogues de Bordeaux – Bulldog – Cane Corso
Schnauzers/Pinchers – Dogue allemand
Terre Neuve – Landseer – Leonberg - Boxer
Reste du Groupe

M. KARCHER
M. KARCHER
M. VANAKEN (B)
M. BARENNE
M. DUPAS
M. VANAKEN (B)

3^{ème} Groupe

SPECIALE Bull Terrier

Terriers de type bull – Terriers d'Ecosse
Yorkshire Terrier et Biewer
Reste du groupe

M. VANAKEN (B)
M. VANAKEN
M. KARCHER
M. DE CUYPER (B)

4^{ème} Groupe

Tous les Teckels

M. DE CUYPER (B)

5^{ème} Groupe

Chiens Nordiques et Spitz Asiatiques
Spitz Allemands – Eurasiers - Husky
Reste du Groupe

M. DE CUYPER (B)
M. BARENNE
M. DUPAS

8^{ème} Groupe

Retrievers – Chiens d'Eau
Spaniels – Reste du groupe

M. BARENNE
M. DE CUYPER (B)

JURY RING D'HONNEUR

Meilleur 1 ^{er} Groupe	M. KARCHER
Meilleur 2 ^{ème} Groupe	M. BARENNE
Meilleur 3 ^{ème} Groupe	M. DE CUYPER
Meilleur 4 ^{ème} Groupe	A désigner
Meilleur 5 ^{ème} Groupe	M. DUPAS
Meilleur 6 ^{ème} Groupe	M. THOMAS
Meilleur 7 ^{ème} Groupe	M. BARENNE
Meilleur 8 ^{ème} Groupe	M. DE CUYPER
Meilleur 9 ^{ème} Groupe	M. DE CUYPER
Meilleur 10 ^{ème} Groupe	M. VANAKEN
Meilleur Jeune Samedi	M. DE CUYPER
Meilleur Jeune Dimanche	M. BARENNE

Best in Show

M. VANAKEN

Junior Handling

Samedi M. LEQUAIN
Dimanche M. KARCHER

Meilleurs Baby

Samedi M. LEQUAIN
Dimanche M. DE CUYPER

Meilleur Puppy

Samedi M. VANAKEN
Dimanche M. BARENNE

Meilleur Vétéran

Samedi M. VANAKEN
Dimanche M. VANAKEN

Meilleur Couple et Paire

Samedi M. THOMAS
Dimanche M. KARCHER

Classe Elevage et Lots d'Affixe

Samedi M. LEQUAIN
Dimanche M. KARCHER

Engagement recommandé sur Internet avec paiement sécurisé

Sans supplément : www.cedia.fr

Clôture engagements 30 août 2025 (date de réception)

CSHN – Exposition de Lieu-St-Amand

26 Résidence Charles Dupas

59111 LIEU-SAINT-AMAND (France)

☎ 07 86 13 82 71 ou 09 65 14 99 74 ou 06 89 37 48 39

Les engagements non accompagnés de leur règlement seront refusés
IBAN sur demande

Joindre obligatoirement une copie du virement

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à LIEU-SAINT-AMAND – Rue Louis Pasteur – (à proximité du Centre Médical)

ARRIVEE ET JUGEMENT :

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès 7h30. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements. Les catalogues seront distribués à l'entrée sur présentation de l'accusé de réception.

LOGEMENT : Exposition sans cages en extérieur

ENTREE ET SORTIE DES CHIENS : Les chiens non classés seront autorisés à sortir après les jugements sur présentation de leur carton de qualificatif. Aucune sortie ne sera autorisée avant **17h30** pour les autres.

AFFICHAGE :

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage et le numéro de téléphone de l'élevage. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition quel que soit son objet sans l'accord du président du CSHN.

TOILETTAGE :

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VETERINAIRE :

Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception : de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines ; de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C. Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S.C.C. et la F.C.I. Les chiens de 1^{ère} catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (le nombre de participants par jour étant limité, la date de clôture pourra être avancée),
- les engagements «au poteau» le jour de l'exposition sauf les omissions ou erreurs d'informatique,
- toutes modifications aux inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut pas se présenter. L'accusé de réception devra être présenté à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

la date de référence pour les âges / classe est la veille de l'ouverture de l'exposition

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte et la classe Travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour d'ouverture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition (conditions au dos de la feuille d'engagement) et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. La récompense doit être obtenue avant la date de clôture de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe Ouverte.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions International de la F.C.I. (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois (comptés au jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS et au CACIB mais elle concourt pour le CAC Jeune ou pour le CACIB Jeune

CLASSE VETERAN : Pour les chiens de 8 ans et plus. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais à l'attribution du CAC Vétérain. Les chiens peuvent obtenir les qualificatifs Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant et les 4 premiers sont classés s'ils ont obtenu le qualificatif nécessaire. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le Titre de Meilleur de Race.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois -

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy, Baby, Vétérain.

Autres classes :

LOT d'AFFIXEE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

CLASSE ELEVAGE : Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré. Inscriptions avant 14h00 au secrétariat de l'exposition.

COUPLE : Pour deux chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

MEUTE :

Chiens courants : Pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont 3 inscrits en classe travail.

Teckels et Terriers : Pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS :

La clôture des engagements est fixée au **30 août 2025 (date de réception du courrier)**

Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé. Les engagements dont le règlement ne sera pas effectué avant la date de clôture ne seront pas pris en considération et retournés. Les exposants étrangers peuvent effectuer un virement sur notre compte bancaire : IBAN FR76 1670 6050 2250 3465 7700 519 – Code Bank AGRIFRPP867 (Joindre OBLIGATOIREMENT la copie du virement)

REFUS ou EXCLUSIONS :

- Des engagements. La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans en préciser le motif, et les rembourser même après les avoir acceptés.
 - Des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition)
 - ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ;
 - ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée de l'exposition est formellement interdite.
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
- Les engagements dans les cas a) et b) ne sont pas remboursés.

JUGEMENTS :

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge (qualifié ou stagiaire) ou expert-confirmateur de la race. Un juge défaillant peut être remplacé par tout juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents, au moment du jugement, ne seront classés par la suite. Le juge a la faculté de l'examiner et d'attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race - présent en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant « de la classe » et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

DISQUALIFIE : Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou Suffisant ne pourront prétendre à un classement.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C., et le décompte des points doit être effectué, soit dans le ring du juge, soit dans un ring préparatoire au ring d'honneur.

C.A.C.S. :

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent en en classe Intermédiaire ou en classe Ouverte ou en classe Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Les juges font des propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier ci ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit, dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution d'un montant équivalent à trois fois les frais de participation du premier chien qui restera acquise à la société si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS :

Pourront être exclus, temporairement ou définitivement, des expositions et concours organisés par le Club Saint Hubert du Nord, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui auront fait une fausse déclaration,
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres du CSHN ou des vétérinaires de service,
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITE :

La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers, qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

OBLIGATIONS SANITAIRES

2^{ème} catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier ainsi que ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (révisé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et des cages).

OREILLES COUPEES :

Les chiens nés, en France ou à l'étranger, après août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Club Saint Hubert du Nord
Exposition Canine Nationale
LIEU-SAINT-AMAND
les 13 et 14 septembre 2025
Demande d'engagement – Meldeschein – Entry Form

Race – Rasse – Breed :

Sexe – Geschlecht – Sex : Couleur – Farbe – Colour : Poids – Gewicht – Weight :

Taille – Grösse – Size : Nature du Poil – Haar – Hair : Oreilles Coupées : OUI - NON

Nom du chien – Name des Hundes – Name of the Dog :

N° au Livre d'Origines – Zuchtbuch Nr – Registration number : (avec indication de ce livre – Mention of origine book)

Date de naissance – Geburtsdatum – Birth date :/...../...../ N° Identification :

Nom du père – Name des vaters – Name of the sire :

Nom de la mère – Name der Mutter – Name of the dam :

Nom du Producteur – Name des Züchters – Breeder's name :

Adhérent du CSHN : OUI – NON

NOM du Présentateur (si différent du propriétaire) :
Handler name (if he is not the owner)

(N° d'adhérent :

Nom du propriétaire – Name des Eigentümers – Owner's name :

Adresse – Address :

Code Postal : Ville :

Pays : Téléphone : E-mail :

Classe dans laquelle le chien est engagé – Class into which the dog is entered

Réservation Catalogue (4€)

OUI

NON

Intermédiaire 15 – 24 mois, monate, months	Ouverte - Open Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Travail Working Class Minimum 15 mois No dog under 15 months	Champion Minimum 15 mois – No dog under 15 months	Jeune Jugend – Junior 9 à 18 mois – monate - months
BABY 4 à 6 mois, monate, months	PUPPY 6 à 9 mois, monate, months	Vétéran à partir de 8 ans	Meute Laufhundmeuten – Packs	PAIRE
COUPLE	Chien ne concourant pas No compet dog	Classe Elevage	Lot d'Affixe	Confirmation gratuite si le chien est exposé OUI - NON

MODE DE PAIEMENT

1 – CHEQUE BANCAIRE ou POSTAL à l'ordre du CSHN ☐

2 – VIREMENT BANCAIRE ☐

(IBAN : sur deùmande)

Joindre OBLIGATOIREMENT une copie du virement

Nbre de chiens :

Somme – Überwiesener – Amount :

Envoyer votre inscription et votre paiement

CSHN - Exposition de Lieu-St-Amand
26 Résidence Charles Dupas
59111 - LIEU-SAINT-AMAND (France)

☎ 07 86 13 82 71 ou 09 65 14 99 74 ou 06 89 37 48 39

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille.

Ich erkläre hiermit, ohne Einschränkung den aus dieser Anmeldung sich ergebenden Verpflichtungen, die auf der Rückseite dieses Formulars wiedergegeben sind, nachzukommen.

I declare I accept without any restriction nor reserve the obligations of the present entry which appear overleaf.

Si mon chien est désigné "Meilleur de sa race" dans l'une des différentes classes, je m'engage à ce qu'il soit présent sur le ring d'honneur. Si mon chien est désigné « Meilleur de son groupe », je m'engage à ce qu'il soit présent à la fin de l'exposition afin qu'il puisse concourir lors de la désignation du Meilleur chien de l'exposition.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Le – Datum – Date :

Signature du propriétaire

Unterschrift des Eigentümers

Owner's signature

AGE MINIMUM POUR LA CONFIRMATION

1 ^{er} Groupe			
Bergers Allemands - Bergers de Brie – Bouvier des Flandres		15 mois	
Reste du Groupe		12 mois	
2 ^{ème} Groupe			
Rottweiler, Doberman, Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Hovawart, - Cane Corso			
Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, St Bernard, Terre Neuve, Léonberg, Landseer, Mâtin de Naples, Dogue du Tibet, Mâtin des Pyrénées, Grand Bouvier Suisses, Bouvier Bernois		15 mois	
Reste du Groupe		12 mois	
3 ^{ème} Groupe (Terriers) sauf Staffordshire Terrier Américain (15 mois)		12 mois	
4 ^{ème} Groupe (Teckels)		15 mois	
5 ^{ème} Groupe	Tout le Groupe sauf races ci-dessous	12 mois	
Chien de Canaan, Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Ibicenco, Portugais		15 mois	
Samoyède, Esquimau du Groenland, Akita Inu		15 mois	
6 ^{ème} et 7 ^{ème} Groupe sauf Rhodesian Ridgeback (15 mois)		12 mois	
8 ^{ème} Groupe			
Retrievers	15 mois	Reste du Groupe	12 mois
9 ^{ème} Groupe			
Epagneuls Pékinois et Japonais	10 mois - Reste du Groupe		12 mois
10 ^{ème} Groupe			
Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois - Reste du Groupe		15 mois

Tarifs d’inscriptions

Inscriptions au plus tard le 30 août 2025		
	Non Membres du CSHN	Membres du CSHN
1 ^{er} chien	36 €	34 €
2 ^{ème} chien	32 €	30 €
3 ^{ème} chien	28 €	26 €
les autres chiens	26 €	26 €
6 chiens au même propriétaire	135 €	130 €
Puppy – Baby - Vétérans	28 €	26 €
Meute	82 €	80 €
Chien supplémentaire dans la meute	28 €	26 €
Couple – Classe d’Elevage	Gratuit	Gratuit
Lot d’Affixe - Paire	Gratuit	Gratuit
Accompagnateur	Gratuit	Gratuit
Réservation catalogue	4 €	4 €
Chien ne concourant pas	10 €	10 €

Renseignements à fournir pour les classes

TRAVAIL - CHAMPION - NE CONCOURANT PAS

Joindre la photocopie de l’autorisation d’inscription en classe travail

Chien de défense

- Date et lieu où le chien a obtenu :
- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1,
 - soit un brevet de mondingoring,
 - soit pistage F.C.I. 1,
 - soit un test international de sauvetage,
 - soit le brevet de chien de défense,
 - soit un brevet en campagne,
 - soit un brevet pistage.

Chien d’Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l’épreuve où le chien a obtenu un TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Chiens Courants

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l’Eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Terriers

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix. Ou 47 points ou un 3^{ème} prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre.

Chien d’Elan Norvégien

- Date et lieu de l’épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :
- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
 - sur piste naturelle : l’un des 4 qualificatifs suivants : chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens Nordiques de Traineau

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Lévriers

Justifier de deux Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents

CLASSE CHAMPION

Date d’homologation du titre de Champion National ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs)

NE CONCOURANT PAS (Feuille d’inscription obligatoire)

Pour les chiens inscrits titulaires d’un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l’exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces

chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge ni confirmé.

Vous devez donc remplir une feuille de demande d’inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Avis aux exposants résidant en France

Le Ministère de l’Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens provenant d’un département infecté de rage ou reconnu indemne depuis moins d’un an, un certificat de vaccination antirabique libellé sur l’un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA. La validité d’un certificat débute : en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat ; en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Le contrôle des certificats et l’examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire désigné par le Directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l’admission des animaux pour non conformité aux conditions sanitaires.

Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L’origine de chacun devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Si, dans certains départements autres que celui qui est atteint par la rage (départements qui sont alors, pour simplifier, qualifiés de), une prime est attribuée par l’Etat à toute personne apportant la preuve de la destruction d’une renard, c’est pour tenter de diminuer la densité de la population vulpine dans ces territoires et éviter leur envahissement par l’enzootie rabique. Il n’en reste pas moins que les carnivores domestiques qui y sont hébergés sont seulement soumis aux dispositions réglementaires applicables dans les départements indemnes, notamment à l’article 213 du Code Rural, en ce qui concerne les animaux errants.

Avis aux exposants résidant à l’étranger

Le Service des Douanes est susceptible d’exiger d’une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l’établissement d’un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L’entrée en France n’est autorisée que pour les chiens âgés d’au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d’entrée en France, d’un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d’origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l’hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d’un mois et moins d’un an, ou qu’un rappel de ce vaccinations a été effectué depuis moins d’un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvo-virus et la toux du chenil.

Entrée formellement interdite dans l’enceinte de l’exposition aux chiens non inscrits, non engagés.

A noter... A noter... A noter... A noter...

Entrée et sortie des chiens : Les chiens devront être arrivés 45 minutes avant l’heure prévue pour le jugement de la race (horaires envoyés dans la semaine qui précède la manifestation). Les chiens non classés pourront quitter l’exposition à l’issue des jugements.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J’accepte d’une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j’ai reçu et dont j’ai pris connaissance. En conséquence, j’exonère spécialement et entièrement la Société organisatrice de toute responsabilité du fait d’accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l’honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m’engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d’ici au jour de cette exposition. En cas de fausse déclaration, j’accepte d’ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Si mon chien est désigné « Meilleur de sa race » dans l’une des différentes classes, je m’engage à ce qu’il soit présent sur le ring d’honneur le même jour.

Si mon chien est désigné « Meilleur du Groupe » (adulte), je m’engage à ce qu’il soit présent à la fin de l’exposition afin de concourir pour le titre de « Meilleur Chien de l’Exposition ».

Signature – Unterschrift*

